PPMS Unifié





Région académique PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Informations et mises à jour

Juillet 2024

Modification du formulaire PPMS pour unifier les PPMS RM et PPMS AI en un seul PPMS, selon les modalités définies par la circulaire du 8 juin 2023.

- Comprend 3 parties à compléter :
- 1 : description de l'établissement : identification et plans (partie commune au PPMS unifié et au diagnostic Sécurité Sûreté)
- 2 : conduites à tenir et réflexes face aux menaces (2.1) et risques majeurs (2.2)
- 3 : activation du PPMS unifié (exercice ou réel) et suivi des mises à jour
 - <u>Des outils propres à chaque établissement, à déposer sur l'espace Securisk</u> (annuaires, effectifs, liste des personnes nécessitant une attention particulière)

1 - DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Q1. Nom de l'établissement

E.E.PU JEAN GIONO à LA CRAU

Q2. Type d'établissement

• 1er degré

Q3. Nature de l'établissement

E.E.PU

Q4. Secteur

PU

Etablissement porteur / établissement porté

Certains établissements, du fait de leur proximité ou de locaux partagés, peuvent faire le choix d'avoir une organisation commune en matière de sécurité (maternelle et élémentaire / SEGPA et collège de rattachement / cités scolaires...). Chacun ayant un RNE se doit de compléter tout ou partie du formulaire.

Si le choix est fait d'avoir une organisation commune pour les PPMS, on appellera "ÉTABLISSEMENT PORTEUR" celui qui définira l'organisation retenue pour les PPMS.

Le (ou les) établissement(s) s'inscrivant dans l'organisation de l'établissement porteur sera (seront) appelé(s) "ÉTABLISSEMENT(s) PORTÉ(s)".

L'établissement porteur renseignera l'intégralité de la partie présentation de l'établissement dont les informations sur la cellule de crise ainsi que les parties PPMS Attentat-Intrusion, Risques Majeurs et Diagnostic de Sécurité et de Sûreté, pour l'ensemble des établissement concernés [porteur + porté(s)].

Les établissements portés renseigneront uniquement la partie présentation de l'établissement.

Si vous n'êtes pas dans ce cas, répondez "NON" aux questions afférentes

- Q5. Votre établissement est-il un ÉTABLISSEMENT PORTEUR ?
 - NON
- Q7. Votre établissement est-il un ÉTABLISSEMENT PORTÉ ?
 - NON

Localisation de l'établissement

Q9. Département

• 83

Q10. Adresse postale

210 RUE JEAN NATTE

Q11. Code postal

83260

Q12. Commune

LA CRAU

Q13. Adresse d'accès pour les secours (si différente de l'adresse postale)

Rue du chenin 83260 La Crau

Voici un tutoriel pour vous aider à connaître les coordonnées GPS de votre établissement.



Q14. Coordonnées GPS

Vous pouvez trouver les coordonnées GPS de votre établissement sur le portail www.geoportail.gouv.fr

Latitude	43.146827
Longitude	6.076207

Informations administratives

Q15. RNE de l'établissement

0831202F

Q16. Nom du directeur

BONNARDEL

Q19. Horaires de fonctionnement

	Périscolaire matin (accueil/garderie matin)	Temps scolaire matin	Temps méridien (périscolaire)	Temps scolaire après-midi	Périscolaire soir (étude surveillée/garderie soir)	Internat nuit	Internat week-
Horaires personnels (préciser de h à h)	7h à 8h30	8h à 12h	11h à 13h30	13h à 17h	16h à 18h45		
Horaires élèves (préciser de h à h)	7h à 8h20	8h20 à 11h30	11h30 à 13h20	13h20 à 16h30	16h30 à 18h30		

Q20. Temps périscolaires

Les élèves d'école maternelle et élémentaire sont-ils regroupés sur les temps périscolaires ?	non	
Si oui, dans quelle école ?		

Q21. Numéro de téléphone de l'établissement

0494667108

Q22. Circonscription

LA GARDE

Q24. Contacts d'urgence

	NOM	Numéro de téléphone mobile
Contact d'urgence 1 (directeur d'école)	BONNARDEL	0682884562
Contact d'urgence 2 (temps scolaire)	COURT	0616132693
Contact d'urgence Mairie	Police Municipale	0494015681
Référent périscolaire	SANGE	0656840328

Caractéristiques du site

Q27. L'établissement fait-il partie d'un groupe scolaire ou d'une cité scolaire ?

NON

Q28. Nombre de bâtiments

1

Q29. Etages, sous-sols et espaces ouverts

Nombre d'étages du bâtiment le plus élevé sur site	1
Nombre de sous-sols maximum	0
Nombre d'espaces ouverts	2

Q30. Présence de locaux distants

Précisez OUI ou NON	• NON
Si OUI, précisez quels locaux	

Q31. Nature de leur utilisation

Q32. Ces locaux sont-ils situés dans un bâtiment à usages partagés ?

Précisez OUI ou NON	•
Si oui, avec qui et sur quel(s) temps (scolaires/périscolaires) ?	

Q33. Description des locaux distants

Nombre d'étages du bâtiment distant	
Nombre de sous-sols du bâtiment distant	

Q34. Autre(s) installation(s) sur site

gymnase

Q35. Autre(s) particularité(s) que vous jugez utile de signaler

Cantine centrale de la commune sur une aile du batiment (côté parking)

Q36. Présence d'un internat ou de dortoir

• NON

Q38. Voies de circulation intérieure réservées aux piétons

• ou

Q39. Voies de circulation intérieure réservées aux véhicules (y compris livraison)

ou

Q40. Etablissements scolaires voisins

Type d'établissement	Nom de l'établissement
maternelle	EMPU Marie MAURON
• collège	Du Fenouillet

Type d'établissement	Nom de l'établissement
•	
•	
•	
•	

Q41. Etablissements particuliers à proximité

Bibliothèque municipale, Resto du Cœur , Foyer Saint Joseph post cure

Plans

Pour un aperçu direct dans le fichier final, préférez un format de fichier image (.jpg .png .bmp).

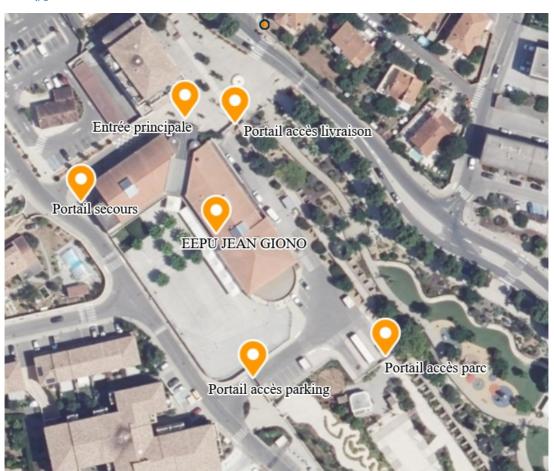
Possibilité d'utiliser le site Géoportail.gouv.fr/ pour créer vos plas (vue aérienne, carte IGN...) => https://www.geoportail.gouv.fr/

Tutoriel disponible ici



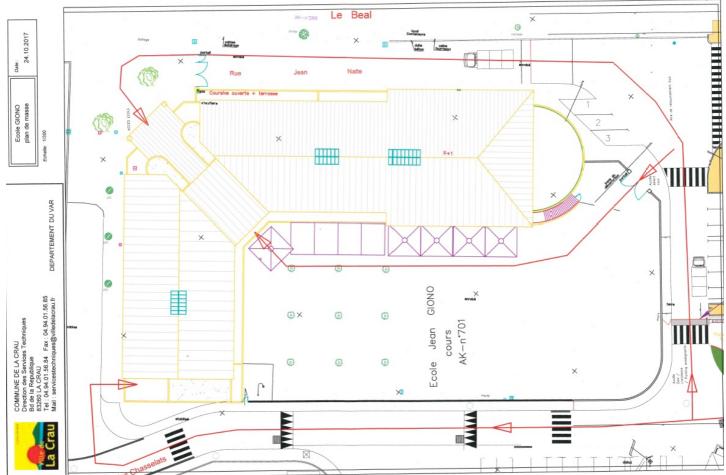
Q42. Vue aérienne avec accès des secours

• wue accès divers.jpg



Q44. Plan de masse avec identification des bâtiments.

• Plan de masse Giono.png



Q45. Plans d'évacuation incendie du bâtiment avec coupure des énergies et éventuellement groupe(s) électrogène(s)

- Plan evac 1er étage.png Plan evac RDC.png

PLAN D'EVACUATION



ECOLE PRIMAIRE

JEAN GIONO 210 Rue Jean Natte 83210 LA CRAU

16 05 26 3317 - 006

EUROFEU 19 815, RUE JEAN DOSTAND - ZA. DE L'ORMEAU 77 380 COMBS LA VILLE TEL: 01.64.88.78.57



1er Etage



PLAN D'EVACUATION



16 05 26 3317 - 005

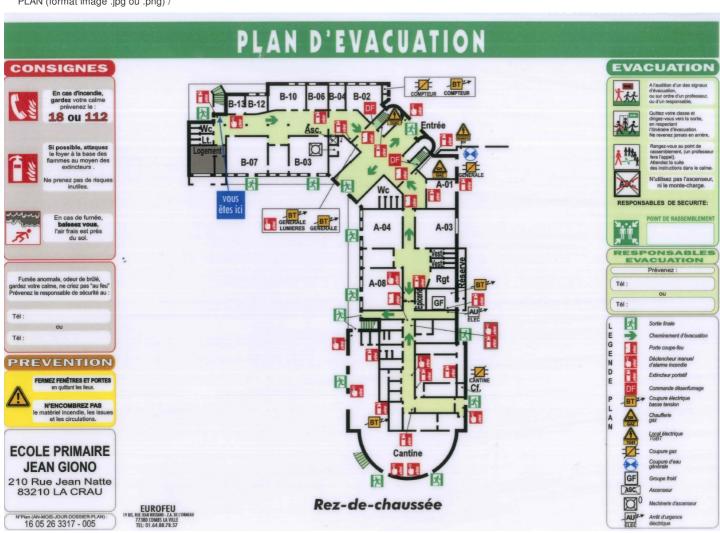


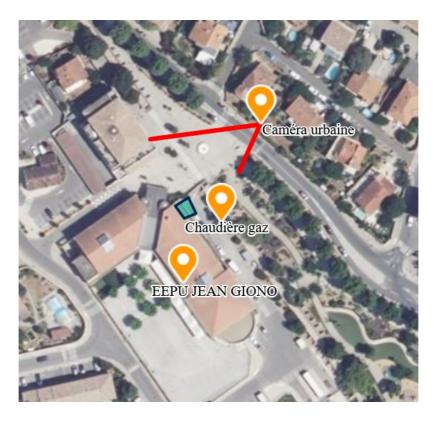


Q46. Présence (oui / non) et localisation sur plan des locaux sensibles, locaux techniques, ateliers, laboratoires, soute à ingrédients, fioul, gaz..

Ateliers techniques	• non
Laboratoires	• non
Stockage de matières dangereuses	• non
Situé dans périmètre PPI (plan particulier d'intervention)	• non
Cuve à fioul	• non
Chaudière à gaz	• oui
Autres (à préciser)	
PLAN (format image .jpg ou .png)	Plan evac RDC.png agz + caméra.jpg

PLAN (format image .jpg ou .png) /

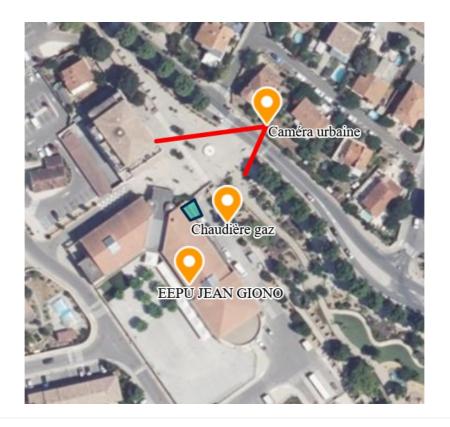




Q47. Dispositifs de sécurité

- Complétez le tableau.
- Déposez le plan si votre établissement est équipé de vidéo-protection (localisation de l'emplacement des retours vidéos, des caméras et des angles de visualisation).

	Complétez cette colonne
Nombre de caméras :	1
Emplacement de tous les moniteurs retours avec les vidéos internes ou externes au site	rue en face
Lieu d'extraction des vidéos :	police municipale
Référent(s) au sein de l'école ou de l'établissement :	
Accès à distance aux vidéos, possible sur tablette ou smartphone. Si oui, merci d'indiquer ci-contre le nom de l'application à télécharger, l'adresse IP, le numéro de port, le login et les modalités pour obtenir le mot de passe :	
Contrôle d'accès (préciser : badge, clef, biométrie, ouverture commandée ou néant)	badges
Moyens d'ouverture de tous les accès (type "passe général" : oui / non)	oui
PLAN VIDEO PROTECTION (format image .jpg ou .png)	• 🛍 gaz + caméra.jpg
Bouton (ou télécommande) d'alerte connecté aux forces de l'ordre	• OUI
Alarme dédiée attentat/intrusion (répondre OUI ou NON)	• OUI
Alarme dédiée risques majeurs	• NON
Présence d'un gardien	• NON
Présence d'un ASVP aux abords de l'établissement sur les horaires d'entrée et de sortie des élèves	• OUI



Effectifs élèves

Q48. Effectifs globaux

Effectifs globaux :	366
La liste des effectifs est à déposer dans l'espace SECURISK.	Déposée

Q49. Dont ... demi-pensionnaires

371

Q50. Elèves en situation de handicap

No	ombre d'élèves en situation de handicap	10
Le	e tableau nominatif des élèves en situation de handicap est à déposer sur l'espace Securisk.	• Déposé

Q51. Type(s) de handicap(s)

- déficience auditive
- handicap mental

Q52. Elèves bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé

Nombre d'élèves avec PAI	19
La liste nominative des élèves avec PAI est à déposer sur l'espace Securisk.	• Déposée

Q53. Pathologie(s)

- maladie chronique
- allergie et/ou intolérance alimentaire

Q54. Le tableau nominatif des élèves en situation de handicap et la liste des élèves avec PAI sont à déposer sur l'espace Securisk.

Déposés

Q55. Nombre de classes

Nombre de classes	15
Nombre d'ULIS	0

Effectifs des personnels

Q57. Effectifs détaillés des personnels

Personnels de direction (2nd degré)	0
Personnels enseignants (dont directeurs 1er degré)	16
Personnel administratif	0
Personnel de santé sur place	0
Personnels formés PSC1	2
Personnels formés SST	0

Q58. Effectifs globaux des personnels

2

Q60. Effectif des personnels en situation de handicap :

0

Liens avec l'extérieur

Fréquences radios

Q63. France Bleu

• 83 HYERES 102.5

Q64. France Info

• 83 TOULON 105.8

Q65. France Inter

• 83 HYERES 91.6

Q66. Sites et tweets

Site académique	https://www.ac-nice.fr/
Twitter académique	https://twitter.com/academienice
Site DSDEN 06	https://www.ac-nice.fr/dsden06
Site DSDEN 83	https://www.ac-nice.fr/dsden83
Twitter ministère de l'intérieur	https://twitter.com/beauvau_alerte

site ou twit établissement

Annuaire de crise

Numéros d'urgence

112 SECOURS

17 POLICE / GENDARMERIE (sûreté)

18 POMPIERS (sécurité)

15 SAMU (secours médicaux)

114 Numéro d'urgence national uniquement accessible par SMS ou Fax, pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler.

Informations à transmettre

Toute personne qui appelle les secours doit essayer de donner les informations essentielles répondant à trois questions :

• Où je suis ?

Se localiser / s'identifier : identification de l'école ou de l'établissement, commune, adresse exacte, téléphone mobile joignable...

• Que se passe-t-il ?

Décrire la situation : nature de l'appel (incendie, intrusion, inondation...) ; nombre de victimes, état, localisation ; ...

• Ce qui a été fait ?

 $Mesures\ prises: mise\ \grave{a}\ l'abri\ /\ \acute{e}vacuation\ ;\ coupure\ des\ \acute{e}nergies\ ;\ premiers\ secours\ aux\ victimes...$

NE RACCROCHER QUE SUR ORDRE

Numéro d'urgence DSDEN 83 : 06 34 44 46 02

Autorités départementales (DSDEN 83)

Contact	Téléphone	Mail
Assistant.e de l'IA-DASEN 83	04 94 09 55 06	cabia83@ac-nice.fr

Q67. Circonscription IEN

	Numéro de téléphone	Courriel
Circonscription (secrétariat)	0494587211	iengarde@ac-nice.fr
Inspecteur / Inspectrice	0646014476	marjorie.gardiol@ac-nice.fr
Assistant(e) de Prévention de Circonscription	+33603683809	apc83.la-garde@ac-nice.fr

Q68. Forces de l'ordre

Numéro du commissariat de Police Nationale ou de la brigade de Gendarmerie territorialement compétent	0494121570
---	------------

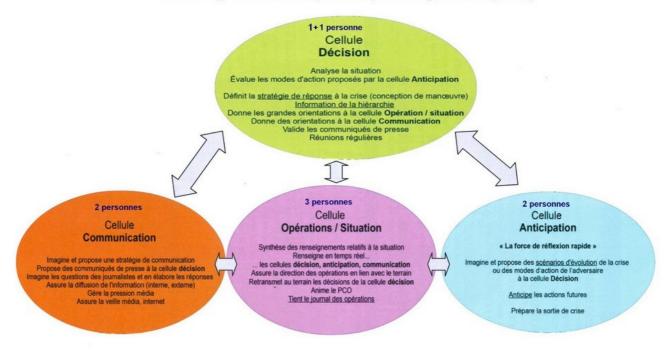
Q69. Référent Police / Gendarmerie éducation nationale

	NOM	Numéro de téléphone mobile	Numéro de téléphone fixe
Référent Police / Gendarmerie	ADC GAUPILLAT Gd PACUTA	0619136041	0627755348

Q70. Mairie / Police municipale

Numéro de téléphone mairie	0494015680
Numéro de téléphone Police municipale	0494015681

Cellule de crise



DGESCO - Mission ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire

(Cliquez sur l'image pour la télécharger => dossier Téléchargements de votre ordinateur)

Il s'agit d'identifier dans votre établissement (et par extension si nécessaire sur votre territoire) des personnes ressources qui pourront vous aider à gérer la crise (personnel établissement, personnel mairie, personnel d'un établissement scolaire à proximité...).

Selon le type d'établissement et la situation en cours, l'organisation doit être adaptée.

Pour tout événement grave, il est préconisé d'activer une organisation de gestion de crise.

Composition de la cellule de crise

Dans l'idéal, prévoir à minima 3 personnes :

- le pôle décision : le directeur (ou la directrice) définit la stratégie de réponse à la crise et informe la hiérarchie
- le pôle communication : propose les communiqués à transmettre à la DSDEN via l'IEN ; assure la diffusion de l'information (interne et externe)
- le pôle opérations/situation : tient la main courante

Toutefois, en fonction de vos ressources le nombre de personnes peut être restreint.

Le directeur, la directrice ou le faisant fonction

- Active le Plan Particulier de Mise en Sûreté
- S'assure de la mise en place des différents postes
- Etablit une liaison avec les autorités (DSDEN et mairie) et transmet aux personnels les directives des autorités
- Réceptionne, note et communique toute information sur la situation et son évolution
- Organise l'accueil des secours

Q72. Pôle décision

	NOM	Tel. standard	Tel. bureau (si différent)	Tel. portable
Directeur / Directrice	BONNARDEL	0494667108		0682884562
Suppléant 1	COURT	0494667108		0616132693
Suppléant 2	DELPLACE	0494667108		0684167597

Q73. Missions des personnes ressources (enseignants, ATSEM, auxiliaires, assistants...)

	NOM	NOM
Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement	BONNARDEL	COURT
Contrôler les accès de l'établissement	VALETTE	FOUQUE

	NOM	NOM
Couper les énergies si arrêt d'urgence conforme disponible ou par personne habilitée	VALETTE	FOUQUE
S'assurer que tout le monde est en sûreté (publics spécifiques en particulier)	MERIC	PECCINI
Gérer les communications (secours, autorités, familles)	BONNARDEL	COURT
Assurer l'encadrement des élèves (liste des présents, pointage des manquants, gestion de l'attente, signalement des incidents)	BLONDEL / DELPLACE	GATELLET /SANCHO
Tenir la main courante (chronologie des informations reçues et décisions prises)	JAMELIN	XICLUNA

2 - CONDUITES À TENIR ET RÉFLEXES

• Réagir en cas de risques majeurs et de menaces



• RESSOURCES : outils à disposition du directeur d'école ou du chef d'établissement à télécharger ici

2.1 - Conduites à tenir et réflexes face aux menaces

A. En cas d'attaque à l'intérieur de l'établissement



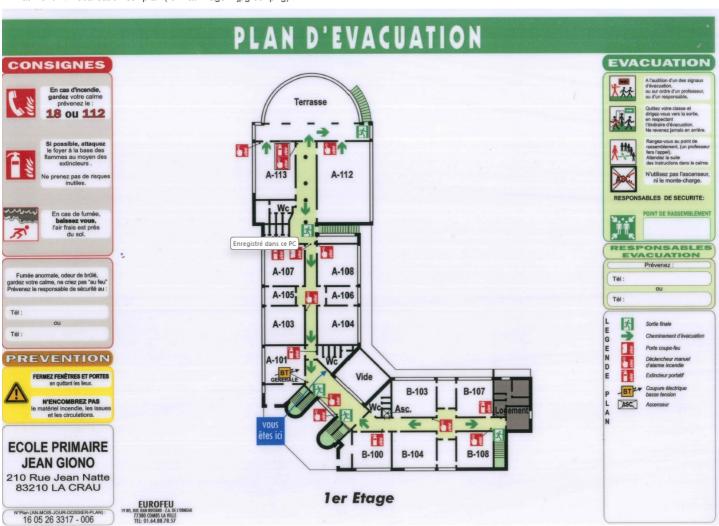
Pour donner l'alerte, appeler le 17 ou le 112

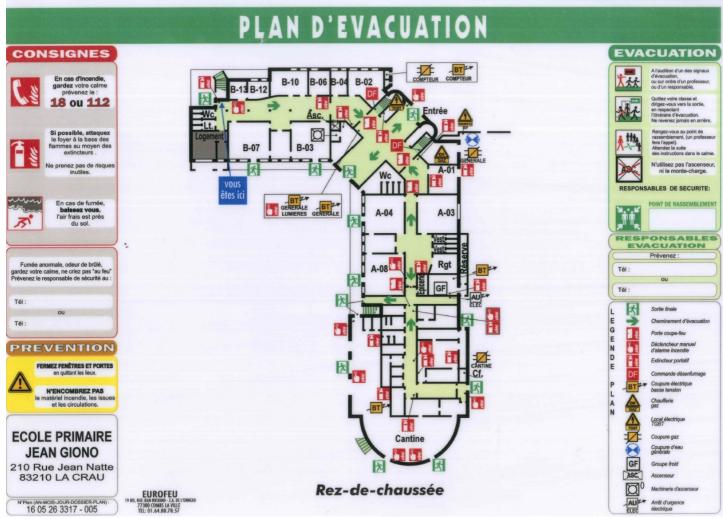
• Identifier les lieux adaptés à la MISE À L'ABRI AMÉLIORÉE ou CONFINEMENT :

Q82. Lieux de mise en sûreté où se cacher en cas d'attaque à l'intérieur de l'établissement :

	Identification du bâtiment	Étage	Salle(s)	Localisation sur plan (format image : .jpg ou .png)
Bâtiment 1	Batiment 1	RDC et étage	toutes les salles de classe	Plan evac 1er étage.png Plan evac RDC.png
Bâtiment 2				
Bâtiment 3				
Bâtiment 4				
Bâtiment 5				

Bâtiment 1 / Localisation sur plan (format image : .jpg ou .png)





Point de situation

Il s'agit en particulier d'être capable de recenser en temps réel, l'ensemble des personnes présentes sur le site au moment de l'attaque.

B. En cas d'attaque ou de menace se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'établissement

B1. Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'établissement

Si l'établissement est alerté d'une menace se déroulant à proximité, il faut isoler le site de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient alternativement de :

- fermer toutes les entrées et continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur = MISE À L'ABRI
- regrouper les personnels à l'ntérieur de lieux prédéfinis = MISE À L'ABRI AMÉLIORÉE ou CONFINEMENT
- se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnées par la Préfecture.

Quel numéro appeler?

- D'abord le 17 ou le 112
- Le numéro d'alerte interne (s'il y en a un)
- Ensuite, le numéro d'urgence de la DSDEN 06 ou 83

Informations à transmettre :

Toute personne qui appelle les forces de l'ordre doit essayer de donner les informations essentielles répondant à trois questions :

- 1. De quoi s'agit-il?
- 2. Où et quand ?
- 3. Quelles ont été les actions réalisées en urgence ?

B2. Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un colis suspect

Se référer au protocole académique (<u>lien</u>).

Il est nécessaire d'identifier EN AMONT une zone dite de "protection" ou de "repli" située à au moins 100 m de l'établissement.

Si une alerte venait à se produire, ou si vous identifiez un colis suspect, au sein votre structure, il est nécessaire dans l'ordre de priorité d'appeler le 17 ainsi que le numéro d'urgence DSDEN.

Un message d'alerte à la bombe, quel que soit le canal utilisé, doit <u>nécessairement être évalué</u> à l'échelon préfectoral avant toute prise de décision du directeur d'école ou du chef d'établissement.

Deux cas de figures peuvent se présenter : avant l'entrée des élèves à la première heure de classe, lorsque les élèves sont déjà en classe.

Protocole en cas de figure 1 : les élèves ne sont pas encore entrés en classe

- 1. Interdire l'accès de l'établissement à toute personne et s'éloigner des bâtiments.
- 2. Regrouper les élèves et procéder au comptage. Les responsables vont alors procéder au transfert vers la zone de protection.
- 3. Le transfert vers la zone de protection doit se faire en bon ordre, selon l'itinéraire préalablement identifié et sous la protection des forces de sécurité intérieure (FSI).
- 4. Aider et accompagner la levée de doute par les FSI.
- 5. Après l'autorisation donnée par les forces de l'ordre, procéder au retour des élèves et des personnels dans l'établissement et dans les classes.
- 6. Suite à cet évènement, la rédaction systématique d'un article 40 sera effectuée par les services de la DSDEN et celle d'un fait établissement par le responsable local.

Protocole en cas de figure 2 : l'alerte est déclenchée une fois les élèves en classe

Protocole identique avec la précision suivante : parmi les signaux d'alarme à disposition, le signal incendie reste aujourd'hui le plus adapté (par défaut) pour évacuer les lieux.

Q83. Identification des zones de repli sur plan (plan de masse, vue aérienne...) au format .jpg ou .png

Identification des zones de repli sur plan (au format .jpg ou .png)

• m vue zones diverses.jpg

Identification des zones de repli sur plan (au format .jpg ou .png) /



2.2 - Conduites à tenir et réflexes face aux risques majeurs naturels et technologiques

Connaître les risques auxquels vous êtes exposés : GéoRisques.gouv

Vous y trouverez le DICRIM (Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs) de votre commune.

Pour générer une affiche sur les risques dans votre établissement cliquez ici.

Q84. Risques naturels auxquels votre établissement est exposé.

ATTENTION : les risques inondation, séisme et tempête doivent figurer dans votre ppms.

- INONDATION
- FEUX DE FORÊT
- SEISME
- GLISSEMENT DE TERRAIN

Q85. Risques technologiques auxquels votre établissement est exposé

- ACCIDENT INDUSTRIEL OU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)
- ACCIDENT NUCLEAIRE

! ATTENTION!

Les recommandations générales ne valent pas pour ordre mais font appel au bon sens et à l'analyse de la situation qui peut être évolutive. Dans tous les cas se conformer aux consignes données par les autorités.

Si nécessaire, penser à couper la sonnerie de fin de cours.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES: INONDATION



// Respectez les consignes données par les autorités et diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet. Information préventive Inondation (site gouvernemental)

Mise à l'abri

Si les délais sont suffisants :

• évacuation préventive possible, suivre les consignes des autorités.

Si les délais sont insuffisants :

- rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...);
- n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée

Dans tous les cas :

- coupez ventillation, chauffage, gaz, électricité et fuel ;
- ne prenez pas l'ascenseur ;
- fermez portes, fenêtres, aérations...
- mettez en hauteur le matériel fragile.

Q86. Alarme

/<u>I\ Chaîne d'alerte!</u> Les personnels doivent s'assurer que l'ensemble des personnes présentes a bien entendu et identifié l'alarme et la procédure à appliquer.

Alarme	SMS/sonnette manuelle/verbalement
Personnel(s) responsable(s) du déclenchement de l'alarme	BONNARDEL / COURT / DELPLACE
Point(s) de déclenchement de l'alarme	bureau secondaire

Q87. Existe-t-il un lieu de Mise à l'Abri extérieur à l'établissement ?

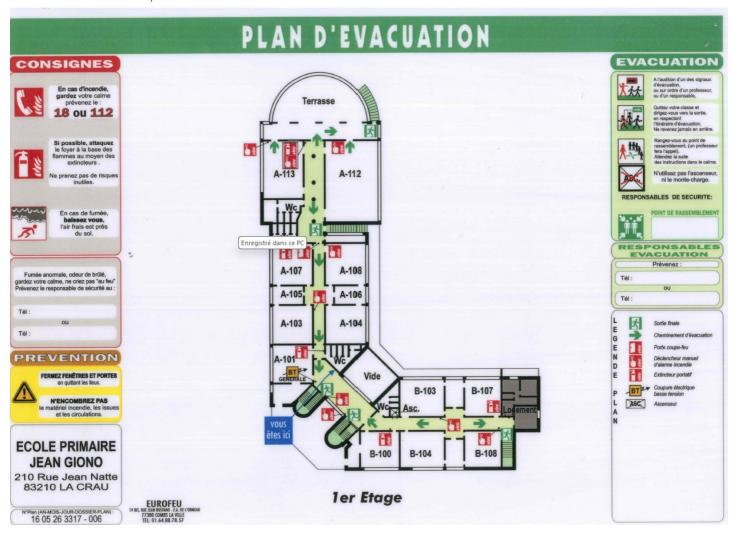
NON

Q89. Zones de mise à l'abri internes à l'établissement en cas d'inondation

	Identification du bâtiment	Lieu(x) de mise à l'abri	Responsable(s) de zone	Public concerné	Localisation sur plan
Bâtiment 1	Ecole	classes et couloirs 1er étage	enseignants	élèves + enseignants + personnels	Plan evac 1er étage.png
Bâtiment 2					
Bâtiment 3					
Bâtiment 4					

	Identification du bâtiment	Lieu(x) de mise à l'abri	Responsable(s) de zone	Public concerné	Localisation sur plan
Bâtiment 5					

Bâtiment 1 / Localisation sur plan



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES: FEUX DE FORÊT



// Respectez les consignes données par les autorités et diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet. Information préventive risque feux de forêt (site gouvernemental).

Mise à l'abri dans les bâtiments en dur les plus éloignés du danger (/!\) pas dans des préfabriqués !)

Prévenez les services de secours.

Si le feu menace les bâtiments :

• ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments

- confinez-vous : fermez volets et fenêtres et bouchez soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération
- évitez de provoquer des courants d'air
- coupez ventilation, climatisation/chauffage, gaz, fuel
- déclenchez l'arrosage automatique si vous en êtes équipés

Si vous êtes à l'extérieur des bâtiments (déplacement...) :

- Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en véhicule
- Éloignez-vous dans la direction opposée au sens de propagation de l'incendie
- Rejoignez un bâtiment non exposé ou une zone dégagée

Q94. Alarme

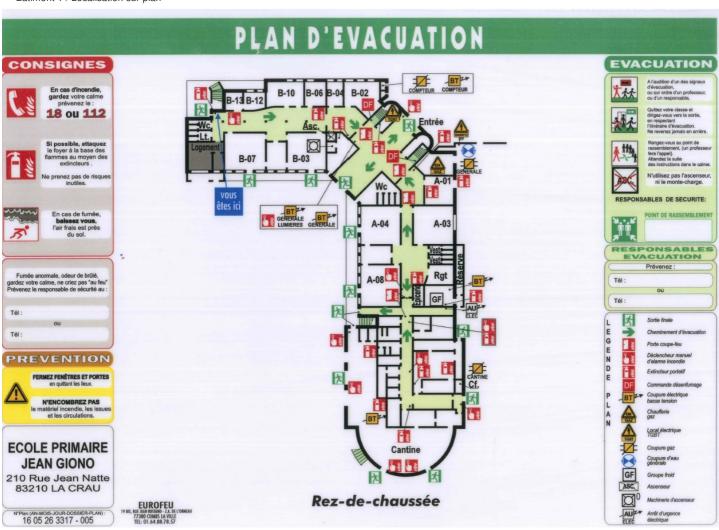
<u>Chaîne d'alerte!</u> L es personnels doivent s'assurer que l'ensemble des personnes présentes a bien entendu et identifié l'alarme et la procédure à appliquer.

Alarme	SMS/sonnette manuelle/verbalement
Personnel(s) responsable(s) du déclenchement de l'alarme	BONNARDEL / COURT / DELPLACE
Point(s) de déclenchement de l'alarme	Bureau secondaire

Q95. Zones de mise à l'abri, internes à l'établissement, en cas de feux de forêt

	Identification du bâtiment	Lieu(x) de mise à l'abri	Responsable(s) de zone	Public concerné	Localisation sur plan
Bâtiment 1	Ecole	salles et couloirs RDC	enseignants	élèves + enseignants + personnels	Plan evac RDC.png
Bâtiment 2					
Bâtiment 3					
Bâtiment 4					
Bâtiment 5					

Bâtiment 1 / Localisation sur plan



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES: TEMPÊTE

=> Tous concernés : PPMS obligatoire pour ce risque



/// Respectez les consignes données par les autorités et diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet. Information préventive risque tempête (site gouvernemental).

Mise à l'abri

Si les délais sont suffisants :

• évacuation préventive possible.

Si les délais sont insuffisants :

- rejoignez le centre d'un bâtiment en dur ;
- éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres ;
- fermez portes et volets ;
- surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;
- renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
- enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,... effet missile) ;
- limitez les déplacements.

Q98.

Alarme

// Chaîne d'alerte! Les personnels doivent s'assurer que l'ensemble des personnes présentes a bien entendu et identifié l'alarme et la procédure à appliquer.

Alarme	SMS/sonnette manuelle/verbalement
Personnel(s) responsable(s) du déclenchement de l'alarme	BONNARDEL / COURT / DELPLACE
Point(s) de déclenchement de l'alarme	Bureau secondaire

Q99. Zones de mise à l'abri en cas de tempête

	Identification du bâtiment	Lieu(x) de mise à l'abri	Responsable(s) de zone	Public concerné	Localisation sur plan
Bâtiment 1	ecole	salles et couloir 1er étage, suivant l'orientation du vent aile est ou ouest	enseignants	élèves + enseignants + personnels	• Man evac RDC.png
Bâtiment 2					
Bâtiment 3					
Bâtiment 4					
Bâtiment 5					

Bâtiment 1 / Localisation sur plan



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES: SEISME



Al Respectez les consignes données par les autorités et diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet. Information préventive risque sismique (site gouvernemental).

Mise à l'abri puis Evacuation vers un point de rassemblement défini.

Pendant les secousses, restez où vous êtes :

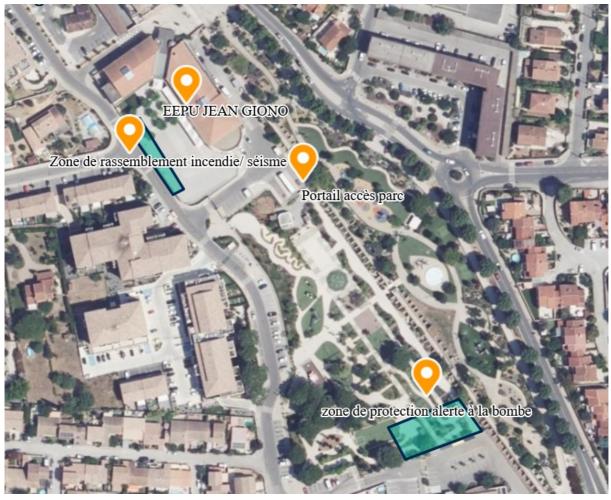
- à l'intérieur : mettez-vous contre un mur porteur, d'une colonne porteuse ou sous des tables ou meubles solides, dos aux fenêtres en position fœtale, les mains en protection des carotides ; ouvrez ou faites ouvrir une issue
- à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments.

Après les secousses :

- évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté
- coupez ventilation, chauffage, gaz, électricité, eau et fuel
- ne prenez pas les ascenseurs
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé

Distance entre le lieu point de rassemblement et l'établissement	N° de Rassemblement incendie Cantine éloigné du mur
Temps estimé pour rejoindre le lieu point de rassemblement	1 à 5 min
Localisation du point de rassemblement sur pla (au format image : .jpg ou .png)	• 🛍 vue zones diverses.jpg

Localisation du point de rassemblement sur pla (au format image : .jpg ou .png) /



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES: GLISSEMENT DE TERRAIN

// Respectez les consignes données par les autorités et diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet. Information préventive risque mouvement de terrain (site gouvernemental).

Evacuation sauf cas particulier.

Si les délais sont suffisants :

• évacuation possible effectuée par les autorités

Pendant:

- à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres
- à l'extérieur, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement

Après:

- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- éloignez-vous de la zone dangereuse
- rejoignez le lieu de regroupement prévu dans votre plan particulier de mise en sûreté
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé

Q103. Alarme

<u>Chaîne d'alerte!</u> Les personnels doivent s'assurer que l'ensemble des personnes présentes a bien entendu et identifié l'alarme et la procédure à appliquer.

Alarme	SMS/sonnette manuelle/verbalement
Personnel(s) responsable(s) du déclenchement de l'alarme	BONNARDEL / COURT / DELPLACE

Bureau secondaire

Q104. Le point de rassemblement est-il distant de l'établissement ?

OUI

Q105. Point de rassemblement en cas de glissement de terrain.

Distance entre le lieu point de rassemblement et l'établissement	entre 50 et 100 mètres
Temps estimé pour rejoindre le lieu point de rassemblement	3 min
Localisation du point de rassemblement	cour de récréation/parking resto du Coeur/parc du Béal

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES : ACCIDENT INDUSTRIEL ou D'UN TMD

=> Tous concernés : PPMS obligatoire pour ce risque



//\ldland// Respectez les consignes données par les autorités et diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet. Information préventive risque accident industriel et risque TMD (site gouvernemmental).

Mise à l'abri améliorée : l'air extérieur est dangereux, isolez-vous de l'extérieur du bâtiment.

Nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...)
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire
- évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion
- en extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche

Explosion:

- évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...)
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES: ACCIDENT NUCLEAIRE

// Respectez les consignes données par les autorités et diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet. Information préventive risque accident nucléaire (site gouvernemental).

Mise à l'abri améliorée

- regroupez tout le monde dans les locaux de mise à l'abri prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air
- coupez ventilation et chauffage

Attendez les consignes des autorités

En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :

- demander la prise d'un comprimé d'iode stable (rejets contenant de l'iode radioactif)
- ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé)

Q110. Alarme

Système d'Alerte et d'Information des Populations SAIP

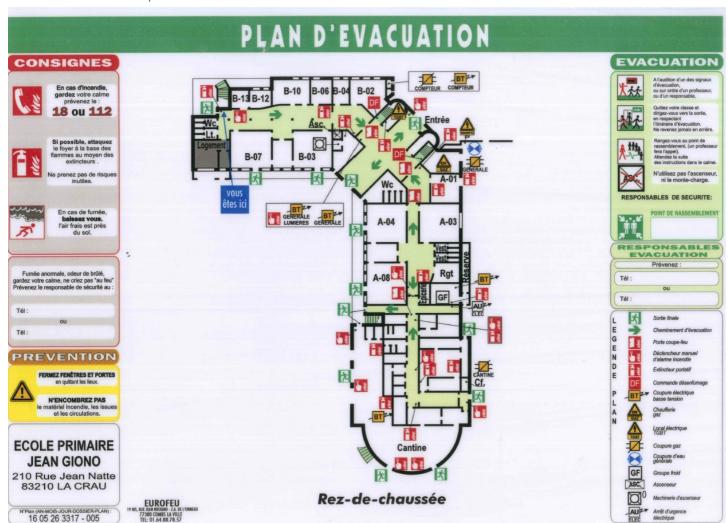
/I\ Chaîne d'alerte! Les personnels doivent s'assurer que l'ensemble des personnes présentes a bien entendu et identifié l'alarme et la procédure à appliquer.

Alarme	sirène sécurité civile + sms
Personnel(s) responsable(s) du déclenchement de l'alarme	majvia/Drafactura
reisonnei(s) responsable(s) du déclenchement de l'alaime	mairie/Prefecture
Point(s) de déclenchement de l'alarme	hôtel de ville

Q111. Lieux de Mise à l'abri améliorée (ou Confinement)

	Etage	Salle(s)	Localisation sur plan
Bâtiment 1	RDC	Aile est	Plan evac RDC.png
Bâtiment 2			
Bâtiment 3			
Bâtiment 4			
Bâtiment 5			

Bâtiment 1 / Localisation sur plan



Signal de fin d'alerte : Cliquez ici pour entendre et/ou télécharger le signal de fin d'alerte

Q114. Suivi des mises à jour du PPMS unifié

Date de la mise à jour	Date de transmission à la collectivité territoriale de rattachement
04/03/2025	04/03/2025

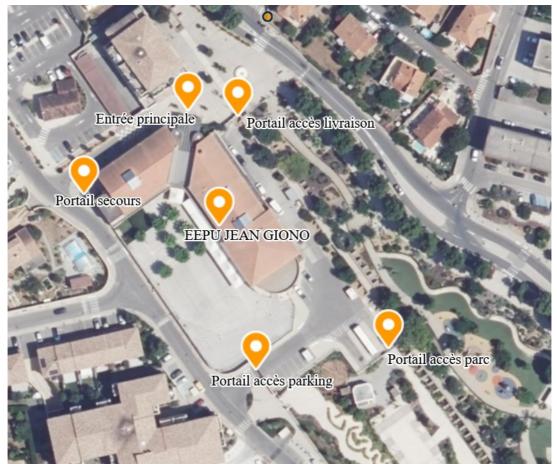
Date de la mise à jour	Date de transmission à la collectivité territoriale de rattachement
30/09/2025	30/09/2025

Q115. Dates des exercices du PPMS unifié

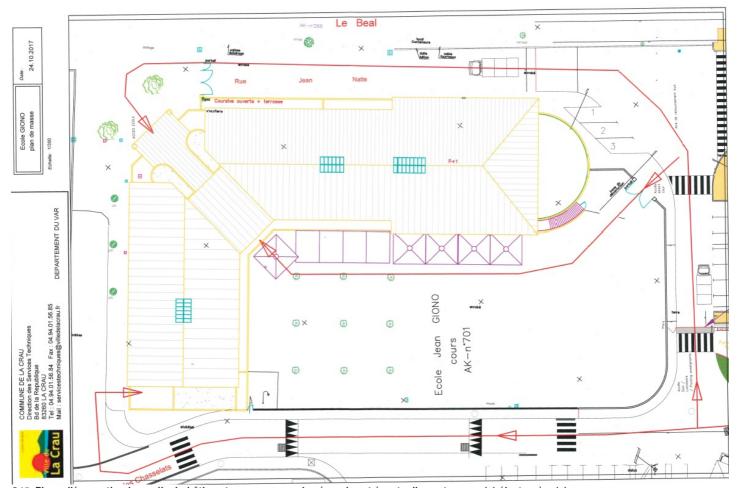
Date et heure d'activation	Risque	Situation
10/12/2024 09:45	Menace attentat - intrusion	Exercice
03/04/2025 14:30	Inondation	Exercice
	•	•
	•	•
	•	•
	•	•
	•	•
	•	•
	•	•
	•	•
	•	•
	•	•
	•	•
	•	•
	•	•

Annexes

Q42. Vue aérienne avec accès des secours



Q44. Plan de masse avec identification des bâtiments.



Q45. Plans d'évacuation incendie du bâtiment avec coupure des énergies et éventuellement groupe(s) électrogène(s)

PLAN D'EVACUATION



ECOLE PRIMAIRE

JEAN GIONO 210 Rue Jean Natte 83210 LA CRAU

16 05 26 3317 - 006

EUROFEU 19 815, RUE JEAN DOSTAND - ZA. DE L'ORMEAU 77 380 COMBS LA VILLE TEL: 01.64.88.78.57



1er Etage



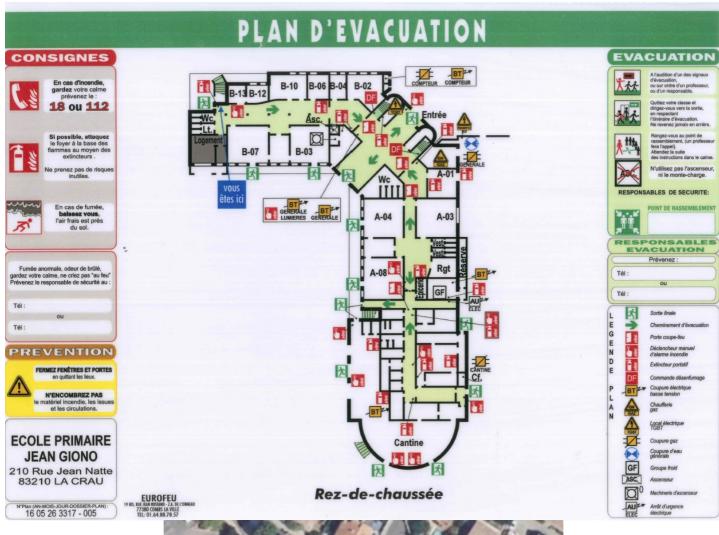
PLAN D'EVACUATION

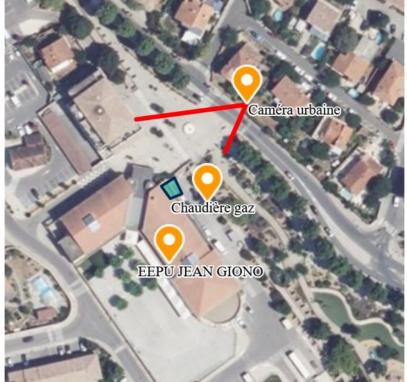


16 05 26 3317 - 005





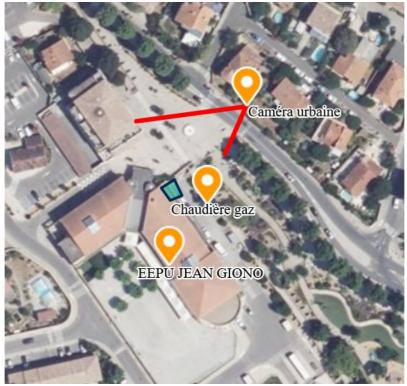




Q47. Dispositifs de sécurité

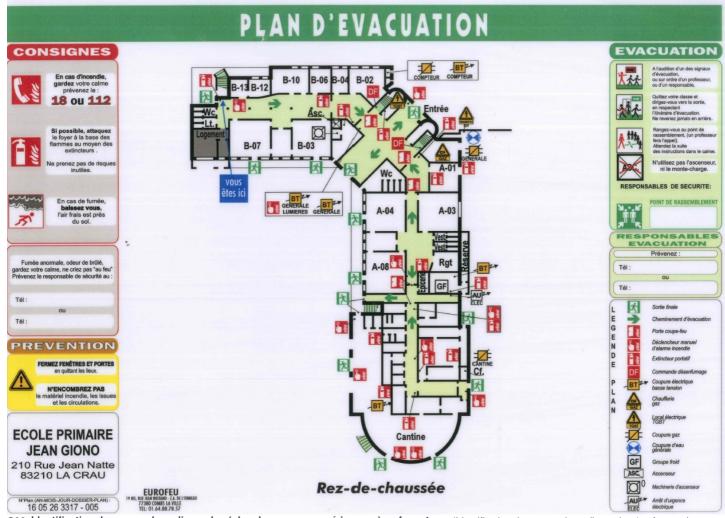
- Complétez le tableau.
- Déposez le plan si votre établissement est équipé de vidéo-protection (localisation de l'emplacement des retours vidéos, des caméras et des angles de visualisation).

(PLAN VIDEO PROTECTION (format image .jpg ou .png) / Complétez cette colonne)



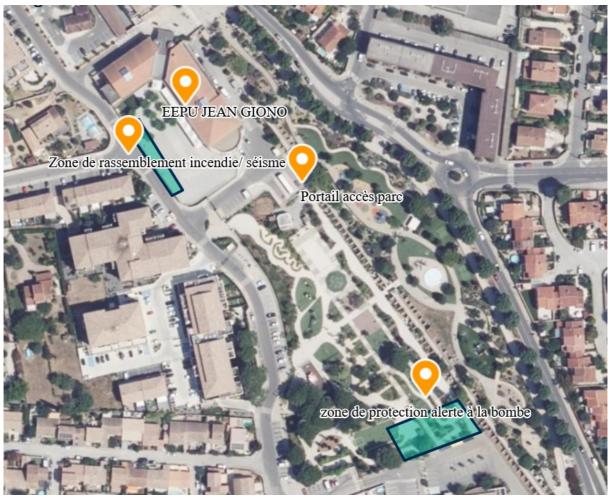
Q82. Lieux de mise en sûreté où se cacher en cas d'attaque à l'intérieur de l'établissement : (Bâtiment 1 / Localisation sur plan (format image : .jpg ou .png))





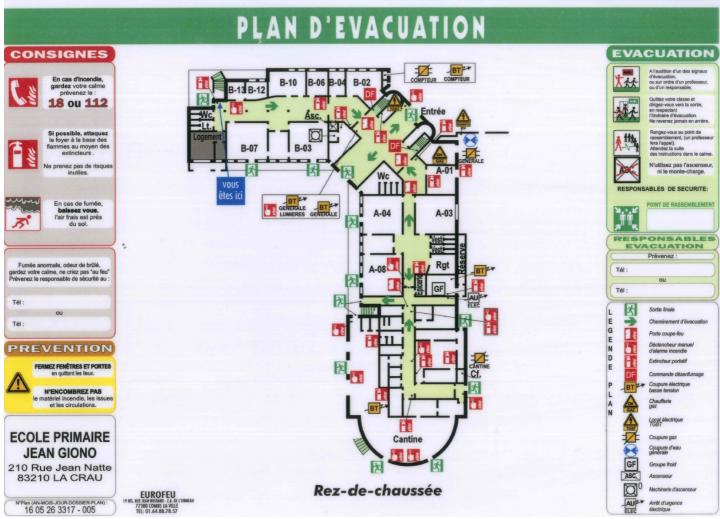
Q83. Identification des zones de repli sur plan (plan de masse, vue aérienne...) au format .jpg ou .png

(Identification des zones de repli sur plan (au format .jpg ou .png) /)



Q89. Zones de mise à l'abri internes à l'établissement en cas d'inondation (Bâtiment 1 / Localisation sur plan)





Q99. Zones de mise à l'abri en cas de tempête (Bâtiment 1 / Localisation sur plan)



Q102. Point de rassemblement distant de l'établissement (Localisation du point de rassemblement sur pla (au format image : .jpg ou .png) /)

